



97494 - Quand on porte des bottes à l'aube, peut-on continuer à masser dessus jusqu'à l'aube suivante ?

question

Quelle est la durée du massage sur les bottes ? Quand je les porte après avoir fait mes ablutions pour la prière du matin, m'est-il permis de les garder jusqu'à l'aube suivante ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la Sunna authentique fixe la durée du massage à un jour et une nuit pour le résident, et trois jours pour le voyageur. En effet, Mouslim (276) a rapporté que la question a été posée à Ali ibn Abi Talib (p.A.p) et qu'il a dit : « Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a fixé trois jours pour le voyageur et un jour pour le résident. »

At-Tirmidhi (95) et Abou Dawoud (157) et Ibn Madjah (553) ont rapporté d'après Khouzaymah ibn Zabit (p.A.a) que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a été interrogé sur le massage sur les bottes et qu'il a dit : «Au voyageur trois jours et au résident un jour. » (Jugé authentique par al-Albani dans *Sahih* at-Tirmidhi)

Deuxièmement, l'avis le mieux argumenté parmi ceux émis par les ulémas est que la durée du massage commence non lors du port des bottes mais dès le premier massage suivant une rupture des ablutions. Si on faisait celles-ci pour accomplir la prière du matin et portait ensuite les bottes puis voyait ses ablutions rompues à 9h et ne renouvelait pas ses ablutions tout de suite , mais le fait à 12h, la durée du massage commencerait à 12h et durerait 24h.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «Al-Awzaie et Abou Thawr ont dit : «Le message commence dès qu'on le fait pour la première fois après avoir renouvelé ses ablutions. Cet avis a été rapporté d'Ahmad et de Dawoud. C'est l'avis choisi parce qu'il est le mieux



argumenté. Ibn al-Moundhir l'a choisi et attribué à Omar ibn al-Khattab (p.A.a) un avis allant dans le même sens. » Extrait d'*al-Madjmoue* (1/512).

Ibn Outhaymine (p.A.a) l'a choisi et a dit : « C'est parce que les hadiths qui comportent les expression : 'le résident masse' ... et 'le voyageur masse'... ne s'appliquent qu'à celui qui procède à un massage effectif. Ce qui est l'avis juste. » Voir *ach-charh al-moumtie* (1/186)

Allah le sait mieux.